munes du canton-nord de Tourcoing, seulement :

Les résultats ont été très-satisfaisants. Ont été reçus 31 jeunes gens sur 48, 8 jeunes filles sur 13.

Voici, par ordre de mérite, les noms des élèves que la Commission a déclarés aptes à recevoir le certificat d'études :

Jeunes gens.

Jean Hazebrouck, école de Roncq.
Jules Decottignies, école de Bondues.
Henri Seynave, école de Neuville.
Victor Herman, école d'Halluin.
Cyrille Gontier, école de Roncq.
Félix Decottignies, idem.
Emile Parent, idem.
Camille Lebrun, idem.
François Dubuquois, école de Bondues.
Jules Dumortier, école de Roncq.
Jules Déricke, école de Bondues.
Désiré Destailleurs, école de Bousbecque.
Louis Wagnon, école de Bondues.
Alfred Desbonnets, idem.
Désiré Dumont, idem.
Jules Vandemberghe, école d'Halluin.
Paul Castelain, école de Bousbecque.
Désiré Dubois, école d'Halluin.
Emile Huyghe, idem.
Louis Vanbenette, école de Roncq.
Louis Delannoy, école de Bousbecque.
Jean Ottevaere, école de Neuville-en-Ferrain.
Alphonse Rousselle, école de Bondues.
Louis Delforge, école de Roncq.
Julien Dedeurwaerder, école d'Halluin.
Jules Catteau, école de Bondues.
Désiré Décadt, école d'Halluin.
Victor Destailleurs, idem.
Henri Hus, idem.
Henri Decottignies, école de Bondues.
Louis Odou, école d'Halluin.

Jeunes filles

Marthe Buissart, école d'Halluin.
Stéphanie Upsomer, idem.
Marie Buissard, idem.
Marie Vanoverschelde, école de Roncq.
Hélène Vanackère, école d'Halluin.
Julie Lemaire, idem.
Pauline Rouzé, école de Comines.
Jeanne Leleu, école d'Halluin.

—

Le train de marchandises n° 588, venant d'Orchies, a déraillé vendredi près de la gare d'Ascq. Il n'y a pas eu de blessés.

—

Vendredi, vers le soir, Arthur Masurel, âgé de dix ans, est tombé dans une mare d'eau au hameau du petit Tourcoing, près de laquelle il jouait avec d'autres camarades qui n'ont pu le retirer.

—

Le ministre de l'instruction publique a décidé qu'il y aurait congé lundi dans tous les lycés et colléges de France, à l'occasion de la grande fête nationale et que, dimanche 30 juin, toutes les punitions seraient levées.

—

Hier matin, vers neuf heures, une forte explosion s'est fait entendre dans une cave servant de magasin, dépendant de la pharmacie de M. Cambier, rue des Ponts-de-Comines à Lille. C'était une fourie d'essence qui venait d'éclater. En même temps, un incendie se déclarait.

Un ouvrier qui se trouvait dans cette cave, put s'échapper sain et sauf. Un autre ouvrier descendit aussitôt et parvint à concentrer le feu dans cette cave, établie sous la rue. Les pompes sont arrivées et ont inondé les caves, de sorte qu'on s'est rendu facilement maître de l'incendie. Les dégâts ne sont pas évalués, mais ils ne dépasseront pas, dit-on, 30 à 40.000 fr. Il y a assurance.

—

Lundi dernier, le tribunal correctionnel a condamné à deux mois de prison, pour banqueroute, le sieur Henri Lebbe, ex-fabricant de toiles à Bruxelles.

Des faits d'une gravité exceptionnelle ont été établis à l'audience par M. Lesimple, expert-comptable du parquet ; la déposition relativement favorable du syndic, M. Rodet, et la plaidoirie de Me Decroix, ainsi que les deux mois de détention préventive subis par le sieur Lebbe, ont fait admettre des circonstances atténuantes.

—

On se rappelle que le 23 avril, le bruit courut qu'un assassinat avait été commis, rue du Long-Pot, à Fives.

On sut bientôt qu'il ne s'agissait que d'une de ces imprudences trop communes dont les suites auraient pu être fatales.

Un jeune homme de dix-huit ans, P. Pollet, trouvant à sa portée un fusil dont son père s'était servi, et qu'il croyait non chargé, le saisit, et visant sa cousine, jeune fille de seize ans, qui habite la maison, lui dit : « Je vais te tuer. » Il tire la gâchette, le coup part, et va frapper la victime en pleine figure. La pauvre fille est complètement défigurée.

Le tribunal vient de condamner Pollet à 100 fr. d'amende.

—

Le *Journal officiel* publie l'état des documents suivants à insérer dans le « *Musée des archives départementales* : »

Obligation contractée par Guillaume de Hornaing envers Doucet, le changeur, etc. Année 1204. — Charte en français, la plus ancienne connue. (Nord.)

Charte de Louis VIII, fils aîné de Philippe-Auguste. — 1211. (Pas-de-Calais.)

Donation par Bauduin, sire de Cuincy, Bauduin de Lauwin, son neveu. — 1218. (Charte en français). (Nord.)

Lettres patentes de Henri III, roi d'Angleterre, en faveur des marchands de Flandre. — 1236. (Nord.)

Comptabilité du comte d'Artois : quittance. — 1280. (Pas-de-Calais.)

Comptabilité du comte d'Artois : ordonnance de payement. — 1284. (Pas-de-Calais.)

Comptabilité du comte d'Artois : compte de la recette générale. — 1288. (Pas-de-Calais.)

Lettre d'Enguerrand de Marigny à Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne. — 1310-1311. (Pas-de-Calais.)

Tarif du tonlieu de Saint-Omer. — Quatorzième siècle. (Pas-de-Calais.)

Lettre de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne, l'exhortant de faire la paix avec le roi de France. — Datée de Reims, le jour du sacre de Charles VII. — 1240. Nord).

1 Charte de Jean de Bourgogne évêque de Cambrai. (Lettres initiales historiées de 1446 (Nord).

Lettre de Henri IV (en partie chiffrée), au sujet des négociations pendantes avec le duc de Mayenne. — 1595 Nord).

Lettre de Fénelon. 1697 (Nord).

—

Aux baigneurs ! Quelques mots d'hygiène :

Le bain froid n'est pas toujours ce qu'un vain peuple pense : un innocent et salutaire divertissement. Il y a façon de le prendre, et parfois à la méconnaître, on risque sa vie. Témoin le bain froid qui entraîna mort du jeune duc de Guise, fils du duc d'Aumal. Le premier point, le plus élementaire, est de n'entrer dans l'eau que la digestion faite et parfaite. C'est-à-dire trois ou quatre heures après avoir mangé. En revanche, on doit se jeter à l'eau quand on a chaud et non pas attendre à l'air, comme beaucoup le croient, que le corps soit refroidi. La réaction bienfaisante que l'on recherche dans le bain froid vient de là.

Vous pouvez arriver en sueur, piquer une tête dans l'eau froide, vous vous en trouverez admirablement bien. Les Romains procédaient ainsi, et en Amérique, on a établi des gymnases sur leau, de telle sorte que, suffisamment échauffé par les exercices du trapèze et de la barre fixe, on n'ait qu'à se jeter à la nage.

Le meilleur moyen, le moyen hygiénique de se mettre à l'eau, c'est d'y entrer sans hésitation, la tête la première; les attermoiements, les bagatelles de l'escalier, où l'on risque le bout du pied, puis la jambe et enfin le corps petit à petit, sont déplorables, car le sang se refoule alors vers la tête et la congestion peut en devenir la conséquence.

Une fois dans le bain, nagez si vous savez; agitez-vous, en tout cas, afin d'ajouter l'avantage de la gymnastique à celui du bain et ne restez pas trop longtemps à l'eau. Un quart d'heure au plus suffit pour la moyenne des nageurs.

Il ne faut pas sortir de l'eau tremblant de tous les membres, la peau horripilée, claquant les dents, obligé d'avoir recours en ce cas, à des frictions, pour amener la réaction. Une fois sorti de l'eau, ne trainez pas sur le bord, essuyez-vous vite, habillez-vous de même et vous sentirez alors tous les bienfaits de votre bain.

Ephémérides Roubaisiennes

—

30 juin 1636. — Pendant le mois de juin 1636, à Roubaix, les cérémonies ordinaires des baptêmes n'ont pu être remplies en leur temps ; car il était interdit de converser ensemble à cause de la peste.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

—

L'éphéméride d'aujourd'hui se trouve encore très-intimement rattachée à celle de demain. Nous les donnerons ensemble. Elles se composent de la narratio intéressante des élections législatives de 1790,

— Des journaux de Boulogne annoncent que la meute du prince de Galles, se composant de quarante magnifiques chiens, est arrivée mardi matin par le paquebot *Folkstone*, et que ces animaux ont été aussitôt expédiés par wagons spéciaux à Paris, où ils vont figurer à l'Exposition.

— Jeudi soir, Mlle F..., vieille personne âgée de 84 ans s'est suicidée à Dunkerque en se jetant dans le canal de Bergues.

On ignore les causes de cette triste résolution.

— Vendredi vers sept heures du soir, à Valenciennes, Jules Pierre, âgé de 25 ans, *sergent-fourrier au 127e de ligne, en se baignant dans le vieil Escaut, derrière la citadelle, lieu désigné pour la troupe, s'est noyé en présence du nommé Jean Frisckhertz, âgé de 24 ans, soldat, qui plongea deux fois sans pouvoir le retrouver.*

— Un ouvrier de fabrique de Cambrai, nommé Jean-Baptiste Corniquet, était atteint d'épilepsie depuis bon nombre d'années. Ne voyant pas de guérison à son mal ce malheureux, quoique père de cinq enfants, voulut lundi dernier se détruire, et but, à cet effet, un *canon* d'acide nitrique.

Un de ses camarades, qui avait été prévenu de sa funeste résolution, essaya de s'y opposer, mais, sur la menace de recevoir le contenu du verre en plein visage, il laissa Corniquet libre de faire ce qu'il voulait. Le poison ne tarda pas à produire ses effets terribles. On manda en toute hâte un médecin qui, après avoir donné les premiers soins à l'ouvrier, le fit transporter à l'hôpital. La guérison est douteuse.

— Un vol important vient d'être commis à Douai, au préjudice de M. Ménard, receveur particulier des finances.

Une somme de 1 000 francs étant disparue de la caisse, les soupçons portèrent sur le jeune X..., âgé de dix-sept ans, employé depuis peu dans la maison.

Une perquisition fut opérée dans le domicile des parents, et l'on retrouva 980 francs en or cachés dans une boîte de cornet à piston.

Procès-verbal dut être dressé et le jeune X... fut arrêté. Son père, un honnête travailleur, n'a pas voulu, néanmoins, que la somme volée ne fît pas retour tout entière à M. Ménard. Il a ajouté à l'argent saisi le louis qui manquait pour reconstituer la somme de 1,000 francs.

— Jeudi dans la nuit, un soldat du 15e d'artillerie, Fidèle Dagmey, natif d'Oudez-ele, est tombé dans l'avant-port, entre les écluses, à Dunkerque. Son cadavre a été retiré le lendemain. Ce malheureux porte au front une large et profonde blessure qu'il se sera probablement faite en tombant. Une enquête est ouverte.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 juin. — Justine Deval, rue d'Alma, 34. — Achille Servais, rue d'Arcole. — Gaston Barbe, rue Turgot, 138. — Alfred Willems, rue de l'Hommelet, cour Prus, 4. — Paul Vercruysse, rue des Fleurs, 15. — Joséphine Egerick, rue Vallon. — Louise Vanrietvelde, rue de Guinguette, cour Tiberghien. — Emile Soiblin, rue de la Rondelle, 4. — Eloi Briche, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Henri Mullier, rue des Parvenus, 72. — Clémence Debuisne, cité de la Poternerie, 25.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 juin. — François Descat, 42 ans, rue de l'Epeule, 151. — Camille Janssens, 27 jours, rue de la Paix, cour Buse, 10. — Julien Leconte, 70 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lampe, 11. — Oscar Desnerck, 8 mois, rue des Longues-Haies, 102. — Carlos Ménard, 59 ans, rue de la Guinguette. — Fidèle Simon, 1 mois, rue Vaucanson, 18. — François Péroussy, 27 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Lagache, 9 ans, rue du Moulin, cour Defrenne, 3. — Maurice Deman, 2 mois, rue Jacquart, cour du gaz, 17. — André Rasson, 71 ans, rue de la Gaîté, 20.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin 1878. — Théophile Grimonprez, Marlière.

Du 17. — Marie Marguerite Jeanne Dorottée Lallemand, Place. — Hermance Mazure, Houzarde.

Du 18. — Louis Spriet, Bas-Chemin.

Du 19. — Florent Duhamel, Nouveau-Monde. — Amédée Delepaux, Nouveau-Monde.

Du 20. — Philomène Beuscart, Petit Tournay. — Sophie Devisch Touquet.

Du 21. — Arthur Dewaele, Cretinier.

Du 22. — Marie Henno, Beck. — Henri Vanhuysse, Beck. — Marie Jeanne Lepers, Vieille Place. — Auguste Merchier, Houzarde.

Du 23. — Angèle Glorieux, Petit Paris.

Du 24. — Jean Baptiste Kerman, Saint-Liévin. — Alphonse Lecroart, Vieille Place.

Du 25. — Henri Tiberghien, Place. — Henri Causaert, Place. — Oscar Samain, Cretinier. — Laurent Joseph Kennebaut, Vieille Place. — Flore Codron, Saint-Liévin.

Du 26. — Moïse Marissal, rue du Moulin. — Pierre Dupire, Carluyère.

Du 27. — Maria Dupont, Saint-Liévin.

Du 28. — Zoé Deffrennes Saint-Liévin. — Henri Desmullier, Saint-Liévin.

Du 29. — Gustave Duforest, Laboureur. — Désiré Dubos, Vieille Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 juin 1878. — Léonie Ludivine Dupont, 35 ans, 6 mois cultivatrice, Plouys. — Marie Juliette Delcour, 35 jours, Laboureur.

Du 19. — Henri Nys, 4 ans, Saint-Liévin. — Hermance Moulin, 3 mois, Petit Paris. — Gustave Staelens, 1 mois, rue Royale.

Du 20. Ernest Benit, 17 mois, Plouys. — Isabelle Joseph Briffaut, 73 ans, 5 mois, sans profession, Hôpital.

Du 21. — Maria Irma Vandermeiren, 6 ans, 5 mois, Winhoutte.

Du 23. — Marcelline Papegay, 2 ans, 9 mois, Petit Tournay.

Du 24. — Louis Duquenne, 77 ans, 7 mois, tisserand, Place. — Elise Spriet, 12 ans, 11 mois, Petit Paris. — Albert Jean Théodore Dubrulle, 4 mois, Petit Paris. — Louis Vandeputte, 6 mois, Cretinier. — Victor Aristide Pagnot, 9 mois, Martinoire.

Du 25. — Sophie Delepierre, 8 mois, rue Royale.

Du 26. — Jeannette Marie Louise Trachez, 8 mois, Laboureur.

Du 27. Léonard Théophile Meulemeester, 9 mois, Cretinier.

Du 28. — Marie Godin, 14 mois, Petit Paris.

Du 29. — Jules Desablin, 14 mois, Saint-Liévin. — Elise Leblanc, 14 ans, Petit-Paris. — Alfred Joseph Spriet, 27 ans, 10 mois, tisserand, Hôpital.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Achille Joseph Prez, 40 ans, tisserand, et Virginie Renard, 29 ans, servante.

MARIAGES. Du 24 juin. — Théophile D'hondt, 27 ans tisserand, et Elise Velghe, 30 ans, tisserande. — Jean Louis Delit, 46 ans, journalier, et Hortense Joseph Carrette, 25 ans, tisserande.

Du 26. — Henri Joseph Crunaire, 29 ans, boucher, et Philomène Renard, 19 ans, bouchère.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RASSON-TILLEUL qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph RASSON, veuf de Dame TILLEUL, décédé à Roubaix, le 28 juin 1878, à l'âge de 72 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salutations solennels**, qui auront lieu le dimanche 30 juin, à 4 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gaîté, 20.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 2 juillet 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Xavier-Edouard POUTRAIN, époux de Dame Céline ROHART, décédé à Roubaix, le 19 juin 1877, à l'âge de 54 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph WALLET, époux de Dame Julie DHONT, décédé à Roubaix, le 27 juin 1877, dans sa 44e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré le lundi 1er juillet 1878, à 8 heures en l'église du Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor BLAUWART, époux de Dame Florentine-Amelie POQUET, décédé à Roubaix, le 25 mai 1878, à l'âge de 49 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1878, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme de Monsieur François LEPOUTRE, marguillier de la paroisse Notre-Dame, époux de Dame Justine PARENT, décédé à Roubaix, le 1er juillet 1873, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 16306

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

M. H. Deniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles. — Actuellement, rue du Coq-Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemaille, 73.

Divagation des chiens

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens l'exécution des dispositions des articles 606 à 609 du réglement général de police municipale lesquelles sont ainsi conçues :

» Art. 606. — Il est défendu de laisser errer des chiens sur la voie publique.

» Aucun chien, *sans exception*, ne pourra circuler sur la voie publique, même accompagné de son maître, sans être muni d'un collier garni d'une plaque de métal portant, en caractères bien apparents, le nom et la demeure propriétaire.

» Art. 107. — Tout chien trouvé en contravention à l'article précédent sera saisi, mis en fourrière et abattu au bout de cinq jours, s'il n'est pas réclamé.

» Il est interdit de laisser aller sur la voie publique, sans qu'ils soient muselés de manière à être dans l'impossibilité absolue de mordre, les chiens affectés à la garde, les chiens boule-dogues et le boule-dogue métis ou croisé. Les chiens de cette nature devront être muselés dans les magasins, boutiques, ateliers et autres établissements ou lieux quelconques ouverts au public.

» Art. 608. — Il est enjoint à ceux qui font garder leur voitures par des chiens, de les tenir enchaînés à ces voitures, de manière à ce qu'ils ne puissent atteindre les passants.

» Art. 609. — Il est interdit d'atteler les chiens et de leur faire traîner ou porter des fardeaux.

» Il est également défendu de les exciter entre eux pour les faire battre, de les harceler, de les provoquer à la poursuite des passants, et les propriétaires ou conducteurs devront les rappeler toutes les fois que ces chiens courront ou aboieront après les personnes chevaux ou les voitures. »

Toutes les contraventions aux articles qui précèdent, seront rigoureusement poursuivies conformément à la loi.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 27 juin 1878.

Le Maire,
CH. DAUDET.

Changement de domicile

FORGE, DENTISTE
Actuellement
RUE NATIONALE, 196, LILLE
près l'église du Sacré-Cœur
Tramway, lettre A.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc
Layettes, Robes et Pelisses de Baptême

Recettes, ventes et locations immobilières

Emile DELCOURT, rue St-André, 25 agent de la Compagnie *La Confiance*.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place 11, Tourcoing. — Confections pour homme et pour dames. 14066

COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.* 14069

Serrurerie — Poêlerie

DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Belgique

On lit dans le *Journal de Charleroi*, du 27 :

« Le nommé Edouard-Antoine Goossens, assassin de Mme veuve Favresse, de Gosselies, a logé dans la nuit de lundi à mardi, au hameau de Vleurgat, dans une ferme-auberge *située au coin de la rue de Waterloo.*

» Il était arrivé là dans la soirée avec son cheval volé. Il avait demandé à passer la nuit à la ferme, ce qui lui fut accordé. Après avoir pris soin de son cheval, il a demandé un peu de nourriture et quelques verres de bière, puis s'est couché.

« Le lendemain de grand matin, le maître de l'auberge s'est rendu dans les champs où il apprit qu'un crime avait été perpétré dans les circonstances que l'on sait.

» Il eut immédiatement le soupçon qu'il logeait le coupable. Il se hâta de rentrer chez lui mais Goossens avait disparu avec son cheval depuis dix minutes. Quelques instants après, arrivaient au trot les gendarmes de Waterloo, qui n'ont pu, par conséquent, mettre la main sur le criminel. Celui-ci, d'après des indications recueillies, avait dû se diriger par l'Avenue et le boulevard de Waterloo vers la station du Midi, à Bruxelles.

» L'assassin a été enfin arrêté sur la route de Bruxelles à Louvain, territoire de la commune de Nosseghem. C'est la gendarmerie de la brigade de Cortenbergh qui a fait cette capture.

» Après avoir été conduit à Bruxelles, l'inculpé a été dirigé sur Charleroi. »

Faits Divers

— Dimanche dernier, une fête de chant réunissait à Kloten (Suisse), plusieurs milliers de personnes.

Au dîner, auquel 600 d'entre elles prirent part, on servit du veau qui, paraît il, provenait d'un animal malade. Toutes les personnes qui en ont mangé ont été plus ou moins malades ; plusieurs d'entre elles sont mortes des suites, et on compte environ 350 à 400 malades.

A tout moment, on apprend que dans tel ou tel village, de nouveaux cas sont signalés.

Le caractère de la maladie est, pour ainsi dire, typhoïque.

Le maître de l'hôtel et le boucher, qui ont fourni, l'un le veau, l'autre les aliments, ont été incarcérés, et une sévère enquête se poursuit.

— On se rappelle le vol audacieux, commis il y a un an, de valeurs mobilières confiées au chemin de fer du Nord. Voici un fait qui permettra peut-être de trouver la piste du voleur :

Le *Times* rapporte que les obligations russes qui faisaient partie des valeurs détournées auraient été négociées en Hollande.

Un Américain vient d'être arrêté à Amsterdam au moment où il cherchait à vendre pour 50,000 fr. d'obligations volées.

— Les journaux de Londres et de Vienne ont rapporté, il y a quelques jours, l'histoire d'un accident arrivé au prince de Gortschakoff, lors de sa première visite au prince de Bismarck. Le *Courrier de la Bourse de Berlin* donne sur cet accident les détails authentiques suivants :

« La conférence entre le prince Gortschakoff et le prince de Bismarck était terminée. Pendant leur entretien, le chien favori du chancelier allemand, grand danois noir portant le nom de Sultan, s'était glissé dans le salon. Le prince Gortschakoff se leva de son fauteuil pour s'en aller, malheureusement il fit un faux mouvement et s'affaissa. Voyant le chancelier russe étendu sur le parquet, le chien du prince Bismarck s'élança sur lui et le saisit à la poitrine avec les dents. La situation était critique, car le chien aurait pu faire beaucoup de mal au chancelier russe; heureusement il ne reçut aucun mal et en fut quitte pour une terreur momentanée. Sultan tomba en disgrâce pendant vingt-quatre heures et reçut une correction méritée. Il se gardera bien, dorénavant, d'assister aux conversations diplomatiques de son maître et de se mêler, sans en avoir le droit, dans les débats du Congrès. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 30 juin.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui 30 juin publie les deux notes suivantes :

« Par décision du 26 de ce mois, rendue sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le président de la République a daigné accorder des grâces, commutation ou réduction à 1269 condamnés à des peines de droit commun, détenus dans les colonies, maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie, qui se sont créé des titres à l'indulgence par leur repentir, leur soumission et leur assiduité au travail. Ces décisions

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 1er Juillet 1878.

— 120 —

Les Millions du Trappeur

GRAND ROMAN D'AVENTURES

PAR LOUIS NOIR

DEUXIÈME ÉPISODE

LE ROI DES AVENTURIERS

PREMIÈRE PARTIE

LE CHEF INCONNU

CHAPITRE XIV

Une nouvelle ruse de Robinson.

Un cri perçant déchira les airs et fit tressaillir les deux trappeurs.

— C'est une voix de femme ! dit Robinson.

— Ils enlèvent deux dames probablement, dit Vendredi.

Il faut s'en assurer à tout prix, et je tiens mon moyen.

Dis-le-moi.

— Master, suivons tout simplement ces gens-là; avant peu nous pourrons leur préparer une embuscade.

Les bandits se remirent en route abandonnant le foyer.

Robinson et Vendredi les laissèrent gagner de l'avance et marchèrent de façon à les suivre, mais parallèlement sur le conseil de Vendredi, et non tout à fait sur leurs traces.

— C'est gens-là, dit le nègre, vont être en défiance, ayant vu un feu inoccupé. Peut-être laisseront-ils des espions en arrière-garde. En prenant direction à mille pas sur la gauche ou la droite, nous éviterons de donner dans un piége.

Ainsi fut fait.

Au jour, Vendredi et Robinson laissèrent plus d'avance encore à la troupe qu'ils pouvaient voir de bien plus loin.

Ils marchèrent ainsi jusqu'à ce que le Gentleman s'arrêtât.

Ils l'imitèrent et campèrent.

Ils étaient fermement résolus à savoir quelle capture les bandits avaient pu faire.

En braves gens qu'ils étaient, ils auraient voulu délivrer ces femmes encore inconnues qui avaient été capturées par les pirates.

Vendredi songea toute la nuit à ce que l'on pourrait faire dans ce but, et à l'aube, il éveilla maître Robinson et lui montra un visage souriant.

— Aurais-tu, par hasard, demanda le trappeur, découvert un stratagème pour sauver ces prisonnières ?

— Oui, master Robinsen, répondit le nègre; mais il faut dépenser un peu de poudre pour y arriver.

— A cela près ! dit le trappeur. Nous avons fait de bonnes recettes: nous pouvons brûler un cornet de poudre pour faire une bonne action.

— D'autant plus, fit observer Vendredi, que nous serons très-probablement très-bien payés par les parents des prisonnières.

— Ce sont peut-être de pauvres diablesses sans un penny.

— Master, il est peu probable que les bandits se donnent le mal d'enlever des femmes de peu.

— Ton flair de singe doit te faire deviner juste.

— Je crois donc qu'il y aura profit, conclut Vendredi.

— En tous cas, nous y gagnerons beaucoup d'honneur, et cela suffit.

— En route, master ! recommençons à marcher parallèlement à ces gredins-là.

Comme précédemment, au lieu de suivre pas pour pas la piste des bandits, les deux trappeurs prirent une direction telle qu'à deux kilomètres environ ils parcouraient une ligne parallèle à celle suivie par la troupe des Douze-Apôtres.

Grâce à cette précaution, ils évitèrent d'être aperçus par les deux cavaliers que le prudent Gentleman avait soin de laisser en arrière-garde.

Pendant toute cette journée de marche, tout en arpentant le chemin du long compas de ses jambes Vendredi, avec la vrille de son couteau de campagne, prépara des trous dans des morceaux de bois.

— Que diable fais-tu là ? demanda maître Robinson.

— Des trous dans des morceaux de bois, master Robinson, répondit Vendredi. Il faut bien fabriquer le piége.

— C'est avec des branches d'arbres ainsi trouées que tu comptes délivrer les prisonnières ? fit Robinson étonné.

— Comment, master, dit le nègre, vous un blanc, vous ne devinez pas mon plan ? c'est pourtant bien simple.

Et Vendredi commença son explication :

— Je...

— Assez ! dit Robinson l'interrompant: Vous êtes un impertinent drôle. Je n'ai pas besoin de vos stupides explications ; il y a longtemps que je me doutais de ce que vous comptiez faire avec ces branches d'arbres percées ; mais je voulais être sûr que vous vous rendriez compte de vos actions.

Vendredi baissa la tête, humilié et convaincu que son maître disait vrai.

En réalité, master Robinson ne savait pas le moins du monde quel plan ruminait son nègre ; mais l'observation de celui-ci l'avait froissé ; il voulait avoir l'air d'être au courant.

Après avoir percé, mais non d'outre en outre, dans diverses branches d'arbres une trentaine de trous qu'il agrandit avec son couteau, de façon à leur donner le calibre d'un canon de pistolet, maître Vendredi fabriqua des tampons de bois qu'il ajusta comme des bouchons sur les trous, puis il murmura avec satisfaction :

— Je crois que nous allons leur causer une immense peur !

En vain master Robinson se creusait la tête : il ne devinait rien.

Trop fier pour l'avouer, il attendit que Vendredi opérât.

Les pirates avaient hâte d'arriver à leur but, car ils marchèrent jusqu'au soir, ne s'arrêtant qu'une seule fois pour faire un repas rapide et laisser un peu souffler les chevaux.

Bien embusqués, les deux chasseurs crurent voir que l'on déliait les prisonnières pour les faire manger.

Ils étaient trop éloignés, cependant, pour être sûrs d'avoir deviné juste.

Le soir venu, les bandits atteignirent une source et campèrent auprès d'elle.

Comme de coutume, le Gentleman fit placer quatre sentinelles à cent pas en avant du bivac, aux quatre points cardinaux; puis la troupe vaqua aux occupations habituelles en pareille circonstance.

Après le repas du soir, le silence se fit dans son camp.

Etablis à distance suffisante, jusqu'à dix heures du soir, Vendredi et master Robinson avaient travaillé tous deux au piége de Vendredi qui, peu à peu, sans s'en douter, avait mis son maître à même de comprendre son plan.

Ainsi il avait chargé de poudre ces trous fabriqués dans les branches d'arbres, et Robinson avait deviné que c'étaient des pétards. Une fois sur la voie, il avait pu faire parler Vendredi.

— Crois-tu les épouvanter beaucoup avec cela ? avait-il demandé.

— Oui, master, avait dit le nègre. En disposant bien les branches, les tampons seront lancés en avant et siffleront comme des balles ; les pirates croiront réellement qu'une troupe très-nombreuse tire sur eux.

Puis réfléchissant :

— Le difficile sera d'allumer une mèche sans qu'ils la voient brûler ; mais nous ferons un trou en terre et nous établirons un masque de gazon découpé au couteau ; les mèches ne produisent que quelques étincelles et une fumée qu'on n'aperçoit pas la nuit.

« Les pétards seront placés sur le masque même et la mèche derrière celui-ci.

« Au moment où la sentinelle verra la lueur, les coups partiront presque aussitôt.

— Très-bien ! très-bien ! dit Robinson. Je vois déjà le remue-ménage qui se fera dans le bivac.

— Trente coups de feu, master ! dit le nègre. Ils vont fuir du côté opposé à celui d'où viendra la fusillade, et nous aurons eu le temps de nous poster là pour les canarder quand il arriveront sur nous en désordre.

Robinson avait tout à fait compris, sans compromettre sa dignité. Il était ravi et il s'écria joyeusement :

— Nous les laisserons arriver presque sur nous et nous les tirerons à trente pas; nous tirerons d'abord sur ceux qui enlèveront les jeunes filles; après, nous canarderons les autres.

Le brave Robinson ne douta pas du succès.

(*A suivre.*)